

	Évaluation menée sur le terrain	
	Évaluation menée auprès d'informateurs clés par téléphone	

Le suivi des urgences a pour but de recueillir des informations sur les mouvements importants et soudains de populations. Les informations sont collectées à travers des entretiens avec des informateurs clés ou des observations directes. Ce tableau de bord présente les informations sur des mouvements de personnes qui se sont déroulés du **11 au 13 janvier 2020** dans **5 villages** de la province du Lac.

## RÉSUMÉ DE L'ALERTE

 **POPULATION DÉPLACÉE : 3 463 Personnes Déplacées Internes, 754 ménages (estimations)**

Suite à des **attaques de groupes armés** survenues le 11 janvier 2020 dans le village de **Ngorea I**, dans la sous-préfecture de Kaiga-kindjiria (Département de Fouli) et dans le village de **Kallom** dans la sous-préfecture de Ngouboua (Département de Kaya), environ **754 ménages de 3 463 individus** se sont déplacés vers les villages se situant dans les sous-préfectures de **Kaiga-kindjiria, Ngouboua, Liwa et Daboua**. Les informations reçues indiquent qu'il est probable que des mouvements continuent dans les prochains jours.

DATE DE DÉPLACEMENT	POPULATION DÉPLACÉE	SOUS-PRÉFECTURE D'ACCUEIL	LIEU DE DÉPLACEMENT	CAUSE DU MOUVEMENT	MODE DE TRANSPORT
08/01/2020	50 ménages, 312 individus	Kaiga-kindjiria	Village Kaiga kindjiria	Attaques armées	À pied
08/01/2020	107 ménages, 642 individus	Kaiga-kindjiria	Village Kirikara	Attaques armées	À pied
10/01/2020	50 ménages, 450 individus	Liwa	Village Dallerom	Attaques armées	À pied et en pirogue
12 au 13/01/2020	347 ménages, 1 359 individus	N'gouboua	N'gouboua centre	Attaques armées	À pied
13/01/2020	200 ménages, 700 individus	Daboua	Village Moundi	Déplacement préventif	À pied, et en voiture

## BESOINS PRIORITAIRES



Abris



Eau



Vivres



Articles non alimentaires

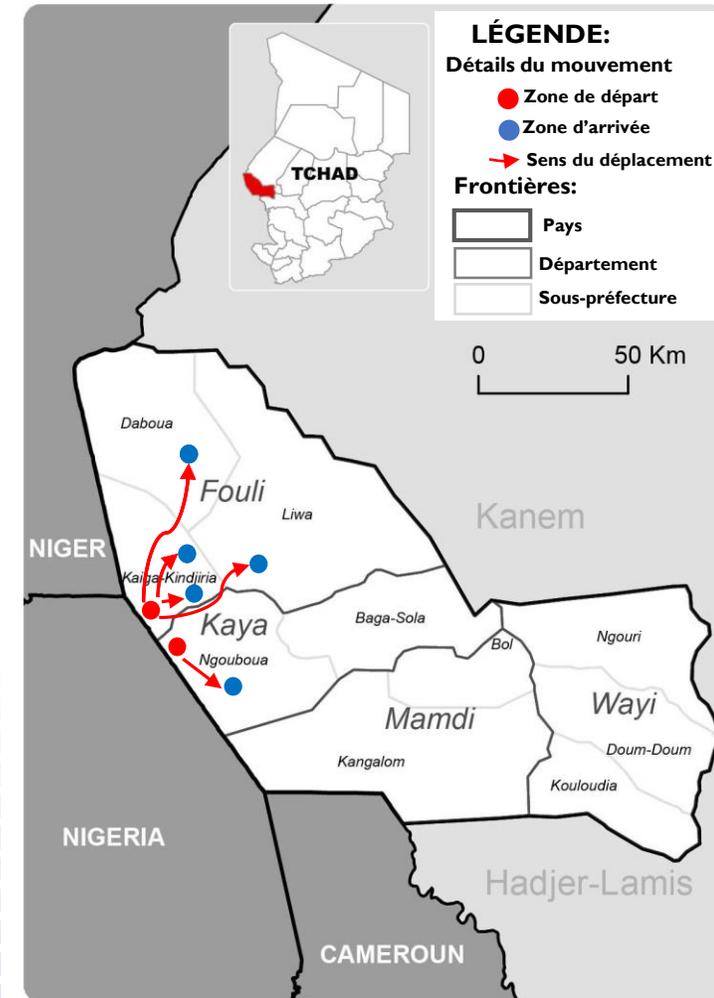


Santé



Protection

Date de collecte : 13 janvier 2020  
 Nombre de lieux évalués : 5



Cette carte n'est fournie qu'à titre d'illustration. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et des noms géographiques sur cette carte peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM.